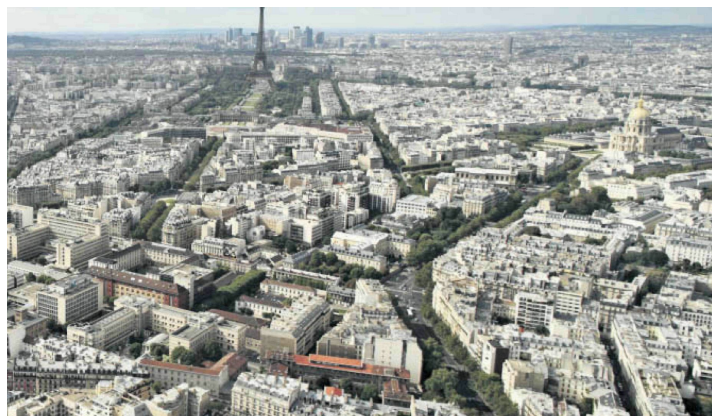


Main basse sur le Grand Paris

Quatre maires de toutes tendances s'opposent au hold-up sur la démocratie que prépare le projet de loi sur les territoires, en discussion au Sénat aujourd'hui. **PAGE 2**



Menaces sur l'avenir des communes du Grand Paris

Alors que s'ouvrent les débats, en deuxième lecture au Sénat, sur les métropoles et particulièrement sur le Grand Paris, les exigences que soient respectés la démocratie locale et les projets de territoires construits sur le terrain grandissent. Les parlementaires PS sont confrontés à une colère qui monte.

Ca ne passe pas et la colère gronde chez les élus de gauche, comme de droite (voir page 3), contre le projet de Grand Paris porté par le gouvernement, alors que s'ouvre aujourd'hui, au Sénat, l'examen en seconde lecture du projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ». À l'instar des élus des Bouches-du-Rhône, dont 109 maires sur 119 s'opposent à la conception actuelle de la métropole marseillaise, 75 %

des élus des collectivités territoriales concernés par la métropole du Grand Paris, à l'exception notable des élus socialistes, ont fait de même par un vote en fin de semaine dernière, lors d'une réunion exceptionnelle du syndicat mixte Paris Métropole qui les réunit depuis de longues années pour construire des politiques partagées et faire reculer les inégalités territoriales en Île-de-France.

Ce qui les unit, c'est le refus d'une centralisation des pouvoirs au niveau de la métropole qui conduirait à la remise en cause de la

démocratie locale, à la fragmentation, voire à la fin des projets élaborés dans les territoires pour répondre à des besoins des populations et à la diminution des moyens financiers pour développer sur le terrain des services publics de proximité.

L'avenir même des communes est en danger

Le projet de métropole Grand Paris, c'est le regroupement de la capitale et des 124 communes des trois départements des Hauts-de-Seine,

de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Celle-ci serait dirigée par un conseil métropolitain constitué de 25 % d'élus parisiens plus un élu pour chacune des villes (par tranches de 30 000 habitants), conseil qui pourrait être élu au suffrage universel en 2020, ce qui renforcerait encore sa suprématie sur les collectivités locales qui la composent.

Les communes seraient obligatoirement regroupées pour former un ensemble minimal de 300 000 habitants avec, à sa tête, un conseil de territoires avec les maires.

Ce conseil ne serait qu'une subdivision de la métropole pouvant donner son avis sur les projets décidés par la métropole. En conséquence, le risque est grand qu'à terme, ces conseils de territoires deviennent, de fait, des arrondissements du Grand Paris. La démocratie locale serait totalement mise en cause, la possibilité pour les citoyens de se faire entendre dans une mégapole de six millions d'habitants, inexistante, et la commune, lieu privilégié pour répondre en proximité aux besoins, en danger mortel, car elle deviendrait un simple quartier de ce nouvel arrondissement

Les projets de territoires remis en cause

En instaurant les conseils de territoires, le projet met fin aux communautés d'agglomérations

qui regroupent les communes ayant la volonté de coopérer pour élaborer des projets (politique de l'habitat, développement économique, actions culturelles, sportives, aménagement du territoire...). Leurs compétences seront, pour les plus importantes, renvoyées à la métropole. Ce faisant, comme l'indiquent les maires (ci-contre), quid des projets élaborés? Si la coordination dans le domaine du logement est indispensable pour faire reculer les inégalités en la matière, le fait que seule la métropole hérite de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU), au détriment des maires, conduit à ce que les citoyens, avec leurs maires, ne seront plus décideurs de l'avenir de leur ville, n'ayant plus la main sur ce qui s'y construira ou pas.

Une réforme

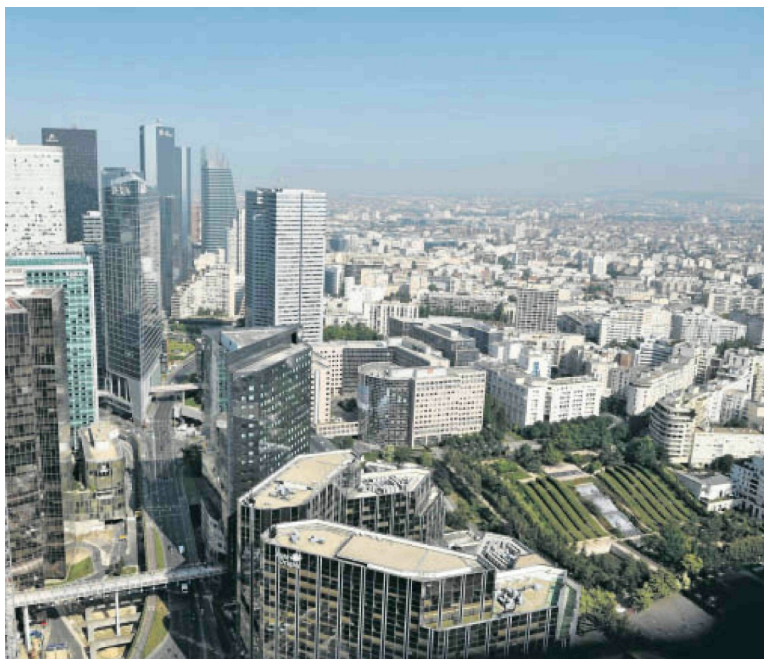
qui coûtera cher aux contribuables

Le projet prévoit de transférer à la métropole du Grand Paris tout l'impôt économique (anciennement la taxe professionnelle) que les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (Epci), autrement dit les agglomérations, recevaient de l'État en fonction de l'activité des entreprises sur leur territoire. Ce pourrait être entre 5 et 6 milliards d'euros qui seraient ainsi retirés aux communes et agglomérations. Certes, il pourraient être rendus. Mais sous forme de dotations de la métropole aux conseils de territoires, et ce, selon ses choix et ses priorités. Le montant est donc aléatoire alors même que, pour des communes, cela représente jusqu'à 20 ou 30 % de leur budget de fonctionnement et leur permet

de développer les services à la population. Il ne leur resterait alors que l'impôt local des ménages, ces derniers pouvant devenir la variable d'ajustement des finances locales dans les communes en difficulté.

On comprend dès lors que les maires, qui sont en première ligne, et les élus les plus proches – et reconnus comme tels – de la population s'opposent à ce projet de loi. La majorité socialiste au Parlement restera-t-elle sourde à ce vent de colère? Continuera-t-elle à privilégier la construction d'une métropole pouvant être « compétitive », vis-à-vis des grandes métropoles et places financières du monde, au détriment des besoins sociaux et démocratiques des populations de la métropole parisienne? Tel est l'enjeu du débat qui s'ouvre au Sénat.

MAX STAAT



Comme ici, à la Défense, cette partie du territoire de l'Île-de-France ne peut être soumise qu'aux seules contraintes des affairistes.

« En éloignant la banlieue des lieux de décision ce projet ne réduira pas les inégalités mais favorisera l'exclusion. » **PATRICIA TORDJMAN** (PCF), MAIRE DE GENTILLY.

Soit tout le contraire des ambitions affirmées pourtant par le gouvernement. Problème !

13

C'est le pourcentage de chômeurs sur les communes correspondant au Grand Paris.

